FICHE D' INSCRIPTION 2013/2014

Enfant
Nom: .....
Prénom: .....
Date de naissance : ...../...../.....
Adresse: .....
.....
|_|_|_|_|_| .....
En cas d'urgence
Nom: .....
Prénom :.....
Tél : .....

Responsable légal
Nom: .....
Prénom :.....
Tél : .....
Mail: .....

[_] Autorise mon enfant à participer au CPN:

[_] Les écureuils enragés
CPN a partir de 7 ans - 50€/année

[_] autorise mon enfant à être pris en photo lors des sorties
[_] souhaite participer en tant que parent aux sorties du club de façon ponctuelle

[_] certifie avoir pris connaissance du réglement intérieur du Club Nature

date: ...../...../.....
signature du responsable légal:

L'eau, c'est la vie!

APIEEE
Association agréee de Protection, d'Information
et d'Etude de l'Eau et de son Environnement

Rue de l'Hôtel de Ville
79170 CHIZE
05.49.08.87.62

courriel : apieee@wanadoo.fr
www.apieee.org

CLUB NATURE

Et si on regardait autour de nous?

CLUB NATURE DE CHIZE

RENTREE SCOLAIRE - 2013/2014

Ce Club est proposé par l' APIEEE:
Association agréee de Protection, d'Information
et d'Etude de l'Eau et de son Environnement

Age : pour les enfants à partir de 7 ans

Jour : le mercredi après-midi hors vacances scolaires

Heure : de 14h30 à 17h30 - rdv à Chizé

Contenu :
- des sorties en extérieur
- des ateliers de découverte
- des jeux en pleine nature
- des activités choisies par les enfants

Tarif : 50€ à l'année - paiement en 2 fois possible

QUE FAIT-ON DANS UN CLUB NATURE?

On découvre la nature
On écoute les oiseaux
On pêche à l'épuisette
On construit des cabanes
On découvre les serpents
On observe avec des jumelles
On joue dans la forêt
On s'amuse près de la rivière...

Vous hesitez...
...Venez participer A une seance d'essai gratuite

ET POUR TOUS...

des sorties exceptionelles avec tous les enfants inscrits au Club Nature, et leurs parents...

1ere sortie 2013
Les 4 et 5 octobre:
A LA DECOUVERTE
DU BRAME
en Foret de la Coubre

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB NATURE

1- L'inscription au club nature entraine l'adhésion à la fédération des CPN, ainsi qu'à une assurance individuelle de l'enfant prise en charge par l'association.

2- Un enfant est considéré comme inscrit au club nature dès que son inscription a été validée par l'équipe encadrante et le paiement à l'inscription reçue. Une carte du Club Nature sera remise aux enfants lors de cette inscription.

3- Afin de garantir la sécurité, et l'adaptation des enfants aux activités proposées, il convient aux parents et aux enfants de respecter le planning des mercredis correspondant à la catégorie d'âge d'inscription.

4- L'association se réserve le droit de transférer un enfant dans le second groupe, si les activités proposées lui sont plus adaptées, ainsi que de refuser un enfant si ce dernier a un comportement inadapté aux activités du club et/ou présente un risque pour la sécurité du groupe à l'inscription ou au cours de l'année.

5- En cas d'arrêt du club nature, et quelqu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué par l'association.

6- L'association ne fournit aucun équipément autre que le matériel spécifique à une activité: il convient aux parents de procurer aux enfants un matériel adapté à la sortie : bouteille d'eau, goûter, bottes, chaussures étanches, chapeau, sac à dos, vieux vêtements...

7- L'association se reserve le droit de changer le point de rendez-vous lors de sorties extérieures à Chizé. L'association s'engage à prevenir le plus tôt possible de ces modifications de lieux.

8- L'association se reserve le droit d'annuler une sortie si l'équipe encadrante, et/ou aucun bénévole n'est disponible pour les enfants. L'association s'engage à prevenir le plus tôt possible de l'annulation d'une sortie.

9- L'association ne peut être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation du matériel de l'enfant. Par ailleurs, il convient aux enfants de respecter le matériel mis à leur disposition. En cas de déterioration délibérée, il conviendra aux parents d'en assumer la charge financière.

10- Les enfants sont sous l'entière responsabilité des encadrants lors des sorties natures, qui se portent garants de leur bien être et de leur épanouissement sans aucune discrimination de quelque forme que ce soit.